

No :
500-06-000996-195

Référée
de

Salle
prévue
16.07

Date

Le 19 octobre 2022

L'HONORABLE SILVANA CONTE, J.C.S.

JC0BR4

Partie demanderesse

Réal Charbonneau

Absent

Avocat(s)

Me James Reza Nazem

Absent

Téléphone : (514) 392-0000

Téléphone : (438) 886-5000

Courriel : jrnazem@actioncollective.com

Me Michaël Barcet

Présent

Téléphone : (438) 878-5121

(en virtuel)

Courriel : mb@barcetavocat.com

Partie défenderesse

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.

Absente

Avocat(s)

Me Samuel Lavoie

Me Jean-Michel Boudreau

IMK

Présents

Téléphone Me Lavoie : (514) 934-7743

(en virtuel)

Téléphone Me Boudreau : (514) 934-7738

Courriels : slavoie@imk.ca

jmboudreau@imk.ca

Nature de la cause

Montant : \$

Cote(s)

Demande (s)

Greffier(ière)
Cathy Taillon

Interprète
N/A

Sténographe
N/A

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :

Début

09:32

Fin

10:07

Audition PM :

Début

Fin

Affaires référées au maître des rôles

La prochaine conférence de gestion est fixée au 15 mars 2023, à 9h30, dans une salle à être déterminée.

Résultat de l'audition

Cause en progrès

HEURE

09:32

OUVERTURE DE L'AUDIENCE

Identification de la cause et des avocats

09:34

Échange de part et d'autre.
Re : Protocole de l'instance

09:35

Échange entre le Tribunal et Me Barcet.
Re : Avis aux membres

09:36

Me Barcet transmet au Tribunal, par courriel, l'avis aux membres suggéré.

- 09:40 Me Lavoie transmet au Tribunal, par courriel, le protocole suggéré.
- 09:42 Échange de part et d'autre.
Re : Avis aux membres et sa publication
- 09:45 De consentement, il est convenu que :
- D'ici le **21 octobre 2022**, Me Barcet transmettra par courriel au Tribunal ainsi qu'à Me Boudreau une demande formelle pour la publication de l'avis aux membres.
 - D'ici le **28 octobre 2022**, Me Boudreau transmettra au Tribunal ainsi qu'aux avocats en demande ses commentaires sur la demande et le contenu des avis en anglais et en français.
- 09:46 Échange de part et d'autre.
Re : Protocole de l'instance (expertise des dommages et intérêts, contre-expertise et demande d'interroger dix membres du groupe)
- 09:50 Échange de part et d'autre.
Re : Demande en communication de documents
- 09:55 Échange de part et d'autre.
Re : Date de l'interrogatoire et de la défense
- 09:57 De consentement, il est convenu que :
- L'interrogatoire de Réal Charbonneau aura lieu le **31 janvier 2023**.
 - La demande de préengagement doit être faite le ou avant le **30 novembre 2022**, le cas échéant.
 - Les préengagements seront transmis à la partie défenderesse avant le **30 décembre 2022**.
 - La partie défenderesse notifiera une demande pour interroger d'autres membres du groupe d'ici le **24 février 2023**.

10:04 **DÉCISION DU TRIBUNAL :**

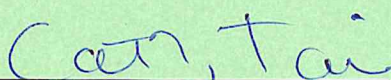
Le Tribunal **FIXE** la prochaine conférence de gestion au **15 mars 2023**, à 9h30, dans une salle à être déterminée.


L'HONORABLE SILVANA CONTE, J.C.S.

10:05 **Les avocats doivent transmettre au Tribunal, par courriel, la demande introductive d'instance et leurs pièces respectives.**

10 :07 Le Tribunal s'adresse aux avocats.

10:07 Fin de l'audience.


Cathy Taillon g.a.c.s.